

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 12 juin 2017, à 19h30, à l'hôtel de ville située au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 608 sis au 332, 2^e avenue portant le matricule 9873-41-3993.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre la réduction de la profondeur minimal à 22.68 m au lieu de 27 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 19 mai 2017.

France Marcotte
Greffière